

# Réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2018

Absents sans procuration : M. HERAUD et Mme DURRANT ; Absent avec procuration : M. TERMINIERE

La séance est ouverte à 20h30.

## 1 – Actualisation des tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes suite à l'agrandissement de celle-ci. Deux tarifs sont mis en place : un pour la location de la petite salle comme auparavant (maximum 120 places) et un pour la location de la grande salle (petite salle + agrandissement – maximum 250 places)

Les nouveaux tarifs sont :

- Tarif week-end pour les habitants de la commune et les gens qui possèdent une résidence secondaire sur la commune : petite salle : 120 € ; grande salle : 180 €
- Tarif week-end pour les personnes extérieures à la commune : petite salle : 200 € ; grande salle : 260 €
- Journée supplémentaire pour les personnes extérieures à la commune : 20€
- Repas et/ou animations d'associations de la commune : gratuit
- Repas et/ou animations d'associations extérieures à la commune : petite : 80 € ; grande : 140 €
- Thé dansant, la journée : grande salle : 130 €
- Assemblée générale d'associations extérieures à la commune et/ou vin d'honneur : petite salle : 50 €
- Repas animations organisés par les traiteurs de la commune : petite salle : 80 € ; grande salle : 120 €
- Caution pour petite et grande salle : 250 €

## 2 – Adoption du rapport de la CLECT

La CDC ayant pris la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », il revient à chaque commune membre et adhérente au SyBTB (Syndicat d'Aménagement des Rivières Bandiat Tardoire Bonnieure) de délibérer afin que la cotisation annuelle versée au SyBTB soit maintenant versée à la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord. Le Conseil valide.

## 3 – Opposition au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord

M. Le Maire considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il estime que le réseau d'assainissement collectif communal mérite un entretien régulier dont seuls les élus communaux en connaissent les besoins réels. Le Conseil décide de suivre l'avis de son Maire en approuvant l'opposition au transfert de la compétence assainissement collectif à notre CDC. L'opposition prendra effet si elle est décidée par des délibérations prises par au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale. La date du transfert de la compétence sera, dans ce cas, reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## 4 – Adoption du rapport d'activité de 2017 du service public de prévention et de gestion des déchets (Calitom)

M. Le Maire donne lecture à son Conseil du rapport d'activité de 2017 du service public de prévention et de gestion des déchets (Calitom). Après débat, le Conseil valide ce rapport.

## 5 – Avenir de notre épicerie

Lors du dernier conseil, nous avons reçu M. GEORGE pour un entretien. M. Le Maire informe son Conseil que M. PY John (restaurateur de La Table Ecurassienne) pourrait être également intéressé. M. PY propose au conseil dans un 1<sup>er</sup> temps de reprendre l'épicerie dans les locaux du multiple. Si cette activité fonctionne, il envisagera de la délocaliser dans le local de l'épicerie actuellement fermée.

## 6 – Préparation du bulletin communal de décembre

M. TESSAUD informe les rédacteurs du petit journal qu'il serait bon que les articles lui parviennent avant le 08 novembre 2018.

## 7 – Questions diverses

### A) Recensement de la population

La Commune d'Ecuras est concernée par le recensement de la population en janvier/février 2019.

Les agents recenseurs seront : Mme RICHARD Nadine demeurant à Perry et Mme BEDON Anne-Laure demeurant au Bourg. Un article sur le recensement avec leurs photos paraîtra dans le prochain bulletin.

### B) Cérémonie du 11 novembre 2018

**La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts à 11h, elle sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie. Il n'y aura pas de repas des anciens cette année étant donné que les travaux de la salle des fêtes ne seront pas terminés.**

La séance est levée à 23h40.

Le Maire, Denis DONNARY

